

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR**

Séance du 02 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le deux juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Sandie LEBIGUE, Anthony DESCHAMPS, Marine DESPRAT, Florian RESLOU

Absents : Jacques CARNET, Annie DOUARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc HAGUET

02/07/2020-01	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JUIN 2020
----------------------	--

Mr le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 08 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020.

02/07/2020-02	AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE DINAN : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE 1.1 – Marchés publics
----------------------	--

Il est rappelé que par deux délibérations en date du 30 janvier 2020 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de route le Dinan
- À faire appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités pour l'accompagner dans cette procédure de consultation des entreprises.

La consultation a été lancée le 11 mai 2020, et la date limite de réception des offres était fixée au 19 juin 2020 à 12h00.

Dix-sept entreprises ont répondu à la consultation. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 22 juin afin de procéder à l'ouverture des offres et candidatures. Les membres de la commission ont choisi de remettre les plis à l'ADAC afin qu'elle procède à l'analyse des offres

reçues en fonction des critères techniques et financiers fixés au dossier de consultation des entreprises.

Après analyse des candidatures et des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission d'ouverture des plis décide :

- De retenir le maître d'œuvre AGPU Paysage et Urbanisme, associé au bureau d'études VRD ING CONCEPT, pour un montant de 19 125.00 € HT soit 22 950.00 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

02/07/2020-03	LOTISSEMENT DE LA CROIX : VENTILATION DE LA TVA – DÉPÔT DES PIÈCES DU DOSSIER DE VENTE 3.2 - Aliénations
----------------------	---

Il est rappelé que, par délibération en date du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots du Lotissement de la Croix à 38 € le m² « TVA sur marge en sus ».

Conformément à l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 qui redéfinit les règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée au opérations immobilières, la vente des lots du lotissement de la Croix est soumise à la TVA calculée sur la marge.

Les travaux du lotissement ayant été réceptionnés le 1^{er} juillet 2020, les pièces relatives à la vente des terrains vont pouvoir être déposées chez Maître ROULET Nathalie, notaire à Broons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que le prix de vente des lots sera détaillé comme suit :

LOTS	Superficie En m ²	Prix TVA sur marge comprise	Dont TVA sur marge	Marge taxable	Prix HT
1	369	16 033.05	2 011.05	12 077.37	14 022.00
2	328	14 251.60	1 787.60	10 735.44	12 464.00
3	583	25 331.35	3 177.35	19 081.59	22 154.00
4	419	18 205.55	2 283.55	13 713.87	15 922.00
5	426	18 509.70	2 321.70	13 942.98	16 188.00
6	443	19 248.35	2 414.35	14 499.39	16 834.00
7	449	19 509.05	2 447.05	14 695.77	17 062.00
8	468	20 334.60	2 550.60	15 317.64	17 784.00
9	464	20 160.80	2 528.80	15 186.72	17 632.00
10	418	18 162.10	2 278.10	13 681.14	15 884.00
11	430	18 683.50	2 343.50	14 073.90	16 340.00
12	421	18 292.45	2 294.45	13 779.33	15 998.00
13	428	18 596.60	2 332.60	14 008.44	16 264.00
14	412	17 901.40	2 245.40	13 484.76	15 656.00
15	431	18 726.95	2 348.95	14 106.63	16 378.00
16	412	17 901.40	2 245.40	13 484.76	15 656.00
17	700	30 415.00	3 815.00	22 911.00	26 600.00
18	699	30 371.55	3 809.55	22 878.27	26 562.00

- Désigne Maître ROULET Nathalie, notaire à Broons, pour établir les actes de vente des terrains,
- Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un de ses adjoints, à déposer les pièces du dossier et signer les actes de vente de chacun des lots et tous les documents s'y rapportant.

02/07/2020-04	COMMISSIONS COMMUNALES 5.2 – Fonctionnement des assemblées
---------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée les commissions communales suivantes :

CCAS, ANIMATIONS, ASSOCIATIONS

Présidente : Claudine LUCAS

Sandie LEBIGUE, Béatrice POISSONNIER, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Régine POILVÉ

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE

Présidente : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

Sandie LEBIGUE, Marine DESPRAT, Régine POILVÉ

BATIMENTS COMMUNAUX, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CIMETIÈRE, OM, PATRIMOINE

Président : Alain LESLÉ

Florian RESLOU, Anthony DESCHAMPS, Jacques CARNET, Claudine LUCAS

VOIRIE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, EAUX PLUVIALES

Président : Jean-Luc HAGUET

Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Claudine LUCAS, Béatrice POISSONNIER, Florian RESLOU, Alain LHERBETTE

COMMUNICATION, INFORMATIONS

Présidente : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

Claudine LUCAS, Sandie LEBIGUE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET

FINANCES, PERSONNEL, ARTISANAT, COMMERCE

Président : Jean-Luc BOISSEL

Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Anthony DESCHAMPS

	COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
--	--

Il est décidé de reporter ce sujet.

02/07/2020-05	MODALITÉS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 3.3 - Locations
---------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par la location de la vaisselle aux usagers de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retirer la location de la vaisselle des contrats de location de salles.

02/07/2020-06	BAIL DE LOCATION DU GARAGE RUE DE ROPHEMEL 3.3 - Locations
----------------------	---

La commune est propriétaire d'un garage rue de Rophémel. L'ancienne locataire ayant déposé son préavis de départ, le local est disponible à la location dès le 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau bail de location,**
- **Fixe le loyer à 30 € par mois.**

02/07/2020-07	FIXATION DES TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE 2020/2021 7.10 Divers
----------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de cantine et garderie pour l'année 2020/2021 comme suit :

	TARIFS 2020/2021
CANTINE	
Repas élèves	2.83 €
Repas adultes	5.35 €
GARDERIE	
Matin (arrivée entre 7h30 et 8h)	1.92 €
Matin (Arrivée après 8h)	1.16 €
Soir (goûter compris départ avant 17h30)	1.54 €
Soir (goûter compris départ après 17h30)	1.97 €
Pénalité dépassement d'horaire	5.00 €

02/07/2020-08	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2019/2020 9.1 – Autres domaines de compétences des communes
----------------------	---

Conformément à la décision de la carte scolaire soumise au CDEN par l'inspection académique, le poste de psychologue scolaire est implanté au groupe scolaire Annaïk Le Léard à Yvignac-la-Tour depuis septembre 2011.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les frais occasionnés par ce poste sont répartis entre les 12 communes concernées : Broons, Caulnes, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, Languédias, Lanrelas, Mégrit, Plénée-Jugon, Sévignac, Trébédan, Trédias, Trémour et Yvignac-la-Tour, en fonction de la population totale au 1^{er} janvier 2019.

Les dépenses engagées pour l'année scolaire 2019-2020 s'élèvent à 848.58 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la répartition financière pour l'année 2019-2020, soit 0,05 € par habitant.**

02/07/2020-09	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 7.5 - Subventions
----------------------	---

Le Conseil municipal examine les propositions reçues et à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

	2020
Club de la Tour	360.00 €
OCCE Coop Scolaire	500.00 €
US Yvignac-la-Tour	1 250.00 €
P.Y.C CAULNAIS	600.00 €
Association Cant'on trotte	50.00 €
Handball Broons	100.00 €
Varap'Rance	122.00 €
ADMR Broons Caulnes	160.00 €
Protection civile	119.10 €
Association des Maires de France	417.40 €

02/07/2020-10	INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL 4.4 – Autres catégories de personnel
----------------------	--

Jusqu'au 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983, les comptables publics se voyaient verser par les collectivités une indemnité de conseil et d'assistance ainsi qu'une indemnité de confection du budget, pour l'aide technique apportée.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les indemnités de conseil des comptables publics sont directement prises en charge par l'Etat.

L'indemnité de confection du budget peut, quant à elle, toujours être versée par les communes, sur décision du Conseil Municipal. Le plafond de cette indemnité de confection du budget s'élève à 45.73 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide du versement annuel de l'indemnité de confection du budget, au taux plein, à Madame Chantal BLEVIN, receveur municipal de la Trésorerie de Broons.**

02/07/2020-11	<p align="center">SDE 22 : PROJET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DUGUESCLIN 9.1 – Autres domaines de compétences des communes</p>
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Le projet d'éclairage public de rénovation de la prise de courant sur le foyer FA 132 situé rue Duguesclin présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 259.20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 151.20 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

02/07/2020-12	<p align="center">SDE 22 : PROJET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DES PORTES 9.1- Autres domaines de compétences des communes</p>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public de rénovation de coffrets IP2X sur 10 foyers de la commande D rue des Portes présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 451.52 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 846.72 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

	<p align="center">SITE INTERNET : EXAMEN DE DEVIS</p>
--	--

Il est décidé de reporter ce sujet.

	<p align="center">REPLACEMENT DE PORTES SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX</p>
--	--

Il est décidé de reporter ce sujet.

02/07/2020-13

**ÉTUDE DE SOLUTION TÉLÉPHONIQUE PAR BREIZH SOLUTION
1.4 – Autres types de contrats**

BREIZH Solutions est un bureau d'études en téléphonie qui accompagne les collectivités et PME dans l'analyse de leurs factures et de leurs besoins en termes de téléphonie.

Le bureau d'études a effectué une analyse des contrats et factures téléphoniques de la commune et a démarché plusieurs opérateurs afin d'obtenir de meilleurs tarifs, incluant le passage obligatoire à la technologie dite IP.

Après présentation de l'étude de BREIZH SOLUTIONS, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre proposée par BREIZH SOLUTIONS.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

02/07/2020-14

**EXAMEN DE DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN RURAL
« FRÉMEUR »
8.3 - VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que la réfection de chemins ruraux a été inscrite au budget primitif. La réfection du chemin rural de Frémeur fait partie de ce programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de l'entreprise LESSARD pour un montant de 11 675.50 € HT soit 14 010.60 € TTC.**

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion pour l'étude de redynamisation du centre-bourg : le 10 juillet 2020 à 9h00 en mairie
- Election des délégués en vue des élections sénatoriales lors du prochain conseil municipal le 10 juillet 2020 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,

Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 7 juillet 2020

Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL